



REGLEMENT INTERIEUR

ACCUEIL PERISCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE

Rue de Beauvoyer 49400 Villebernier

afr.enfancevivado@gmail.com 06.35.91.04.19

L'association Familles Rurales Vivado, en partenariat avec la mairie de Villebernier intervient dans le cadre d'animation en direction des enfants de 3 à 11 ans. Les enfants scolarisés dans l'école de Villebernier pour l'accueil périscolaire et quelle que soit leur commune de résidence pour le mercredi et les vacances scolaires. La structure se situe dans l'école maternelle rue Beauvoyer à Villebernier.

ACCUEIL

- Les animateurs de l'accueil sont déchargés de toute responsabilité, dès lors que l'enfant quitte les locaux de la structure.
 - Toutes les conditions de sortie de l'accueil sont indiquées sur la fiche d'inscription, qui précise les personnes autorisées à récupérer l'enfant.
 - Toute sortie exceptionnelle doit être justifiée par le tuteur légal.
 - Le personnel d'animation se réserve la possibilité de réclamer une pièce d'identité à toute personne venant recueillir l'enfant.
 - Le personnel n'est pas responsable d'un enfant autorisé à partir non accompagné.
 - Le personnel n'est pas en capacité d'administrer des médicaments aux enfants, toutefois si votre enfant suit un traitement cela doit être signalé sur sa fiche sanitaire accompagné d'une ordonnance.
 - Nous déconseillons aux enfants d'apporter des objets de valeurs au sein de la structure. L'association décline toutes responsabilités en cas de vol.
- Le temps de repos : Nous vous demandons le doudou de l'enfant.
- Repas : Les mercredis et les vacances scolaires le repas est fourni. Pour les sorties, les pique-niques sont également fournis.
- La santé : Les enfants malades ou présentant un état fébrile ou une affection temporaire ne sont pas admis.

En cas d'allergie, d'handicap, de PAI ou de tout autre problème de santé, de comportement ou de propreté, la directrice doit être tenue informée par les parents et mettra tout en œuvre pour favoriser l'accueil de l'enfant. Une rencontre sera nécessaire entre la directrice et la famille.

Aucun traitement ne sera délivré sans ordonnance. En cas d'urgence, il sera fait appel immédiatement aux services d'urgence compétents, puis à la famille.

HORAIRES

→ Péri-scolaire :

Le lundi, mardi, jeudi de 7h30 à 8h30 et de 16h15 à 18h30.

Le vendredi de 7h30 à 8h30 et de 16h15 à 18h00.

Mercredi de 9h00 à 17h00 avec un péricentre de 7h30 à 18h30

→ Extrascolaire :

Durant les vacances scolaires du lundi au vendredi de 9h à 17h avec un péricentre de 7h30 à 9h00 et de 17h à 18h30. Nous vous rappelons que la structure ferme ses portes à 18h30, nous vous demandons donc d'être présent 5 minutes avant la fermeture, afin que ces horaires soient respectés.

INSCRIPTION

Un dossier comprenant : une fiche d'identité, une fiche sanitaire de liaison, le règlement intérieur, photocopie des vaccins, attestation caf ou msa avec n°allocataire + QF et un RIB, doit être complété et remis à de l'accueil de loisirs.

Nous avons adopté le Portail Famille, vous permettant de pouvoir faire vos inscriptions en ligne via Connecthys : <https://www.vivado.connecthys.com/login>

Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année. Les enfants peuvent être accueillis régulièrement ou occasionnellement. Vous pouvez vous inscrire à tout moment selon les créneaux disponibles, mais nous pourrions être amenés à refuser des inscriptions si le nombre d'enfants atteint le maximum réglementé.

→ Inscriptions en ligne : Pour votre première inscription en ligne, vous devez contacter la directrice pour obtenir un code d'accès et vous expliquer la démarche à suivre. Pour la suite, vous serez autonome de chez vous.

Attention : Aucune inscription ne sera prise en compte en dehors de ce mode d'inscription.

Les annulations effectuées 48h avant la journée concernée réservée (hors week-end et jour férié), ne seront pas facturées (**voir annexe**). Après ce délai, la réservation sera facturée sauf présentation d'un justificatif de l'enfant ou situation exceptionnelle.

PETIT DEJEUNER ET GOUTER

Les enfants qui le souhaitent pourront prendre un petit déjeuner (fourni par la famille) jusqu'à 8h00. Les goûters sont collectifs, ils sont équilibrés et variés.

TARIFICATION

La structure est mise en place par l'association Familles Rurales Vivado en collaboration avec la municipalité ; aussi chaque famille est-elle subordonnée à l'achat de la carte d'adhérent 30€.

Périscolaire / Extrascolaire :

TARIFS		
Péri matin/soir (à la demi-heure)	Journée (avec repas)	Demi-journée (avec repas)
QF < 335 = 0.50€	QF < 335 = 6€	QF < 335 = 5€
336 < QF < 600 = 0.60€	336 < QF < 600 = 9€	336 < QF < 600 = 6.50€
601 < QF < 800 = 0.70€	601 < QF < 800 = 10.50€	601 < QF < 800 = 7.50€
801 < QF < 1000 = 0.80€	801 < QF < 1000 = 11.50€	801 < QF < 1000 = 8€
1001 < QF = 0.90€	1001 < QF = 12.50€	1001 < QF = 9€

Péri à la demi-heure : une demi-heure commencée est due.

Villebernier	Quotient familial				
	0 à 335	336 à 600	601 à 800	801 à 1000	1001 et +
Tarif à la demi-heure	0.50€	0.60€	0.70€	0.80€	0.90€
APS MATIN					
De 7h30 à 8h30	1,50€	1,80€	2,10€	2,40€	2,70€
De 8h00 à 8h30	0,50€	0,60€	0,70€	0,80€	0,90€
APS SOIR					
De 16h15 à 16h45	0,50€	0,60€	0,70€	0,80€	0,90€
De 16h15 à 17h15	1€	1,20€	1,40€	1,60€	1,80€
De 16h15 à 17h45	1,50€	1,80€	2,10€	2,40€	2,70€
De 16h15 à 18h15	2€	2,40€	2,80€	3,20€	3,60€
De 16h15 à 18h30	2,50€	3€	3,50€	4€	4,50€

→ Modification du quotient familial : Si votre quotient familial évolue, nous en tiendrons compte à la date à laquelle vous nous ferez parvenir le justificatif de votre nouveau QF si la facturation n'a pas été effectuée. Attention, il ne sera pas fait de rétroaction.

PAIEMENTS

La facturation se fait au mois. Les factures seront envoyées par mail entre le 05 et 10 du mois. Les règlements s'effectuent auprès des animateurs. Nous recommandons de régler par prélèvement automatique. Les enfants, dont les responsables légaux n'auront pas réglé leur facture à la date butoir, ne seront plus acceptés sur la structure. Avant chaque inscription, l'équipe vérifiera que la dernière facture soit réglée. Les parents devront prendre connaissance du présent règlement et l'adopter.

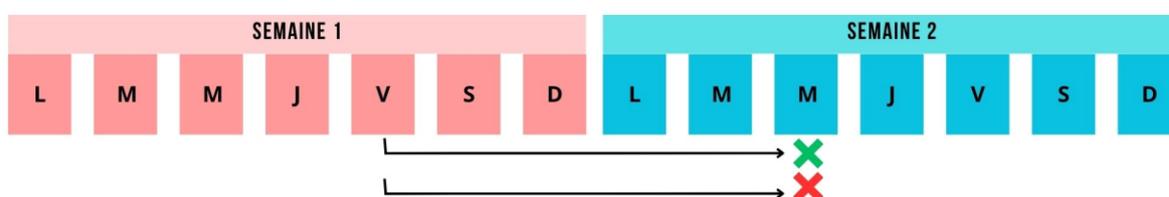
→ Cas particulier : En cas de difficultés particulières pour votre enfant ou votre famille, vous pouvez demander à rencontrer la directrice sur rendez-vous. Face à des difficultés de paiement, nous vous invitons à contacter la directrice afin de régulariser votre situation. En cas d'impayés nous sommes en mesure de fermer votre Portail Famille.

Signatures des parents :

ANNEXES

Délai d'inscription et d'annulation des mercredis

Si je souhaite que mon enfant participe à la journée du mercredi **semaine 2** (tableau bleu), je dois l'inscrire au plus tard le VENDREDI de la **semaine 1** (tableau rose)

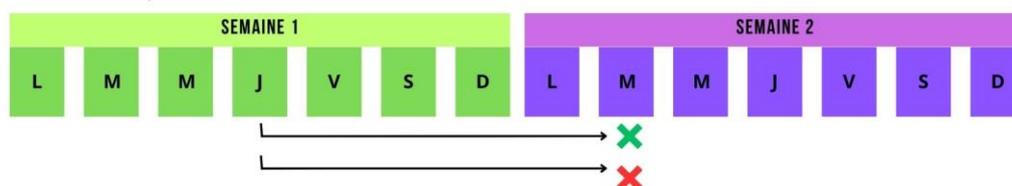


✕ Inscription ✕ Annulation → 48h avant la journée complète concernée, hors week-end et jour férié

Délai d'inscription et d'annulation des vacances scolaires

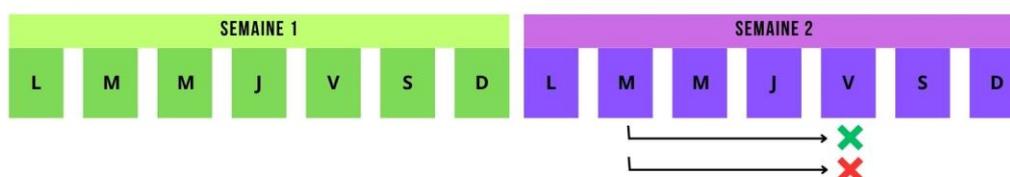
Si je souhaite que mon enfant participe à la journée du mardi **semaine 2** (tableau violet) : je dois l'inscrire au plus tard le JEUDI de la **semaine 1** (tableau vert)

E
X
E
M
P
L
E



Si je souhaite que mon enfant participe à la journée du vendredi **semaine 2** (tableau violet) : je dois l'inscrire au plus tard le MARDI de la **semaine 2** (tableau violet)

E
X
E
M
P
L
E



✕ Inscription ✕ Annulation → 48h avant la journée complète concernée, hors week-end et jour férié